122 SÉNAT

connais pas d'entreprise saine aujourd'hui à laquelle on refusera du crédit, si elle le mérite.

Car, outre le facteur financier impliqué dans la conduite d'une entreprise bancaire, il y a aussi un autre facteur, comment dirais-je, la réputation des gens sur qui repose l'entre-prise. J. P. Morgan a déclaré une fois qu'il aimait mieux prêter un million de dollars à un homme qu'il savait être d'un caractère solide que mille dollars à un autre dont le caractère ne lui inspirait pas confiance. Il y a une grande part de vérité dans cette affirmation.

L'aspect moral, les vieilles qualités d'honnêteté, d'économie et de caractère sont les choses qui comptent le plus dans la conduite de ces arrangements financiers. C'est un des tristes signes de déclin de notre société de voir disparaître graduellement ces vertus que nos pères pratiquaient et auxquelles ils croyaient. La courtoisie, l'honneur, l'honnêteté et la franchise n'ont plus tellement cours et je le déplore. Pour ma part, honorables sénateurs, j'appuie la motion du sénateur Leonard.

Je tiens à signaler un autre point. Le sénateur McCutcheon a pensé qu'il serait souhaitable d'attendre le rapport de la commission royale d'enquête qui étudie ces questions. Je regrette que le sénateur McCutcheon ne nous ait pas dit pourquoi il pense que c'est nécessaire. Je n'ai pas compris quel rapport cela pouvait nécessairement avoir avec la motion à l'étude.

Quand nous l'examinerons au comité, peutêtre certains faits ou certaines données appelleront-ils une telle mesure mais, pour le moment, je n'en vois pas la nécessité.

Quoi qu'il en soit, honorables sénateurs, le vieux sénateur que je suis, appuie la motion du sénateur Leonard.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, si le bill, comme le prétend le sénateur Crerar, pose en principe qu'il n'y a aucune restriction à l'admission dans le groupe des privilégiés, je l'appuie volontiers. Je suis satisfait de la situation existante, mais j'aimerais vous dire à la lumière de quels principes nous devons examiner toute cette question.

Je suis d'accord avec les dernières observations du sénateur Crerar, mais je désapprouve ses critiques à l'endroit de mon voisin de pupitre (l'honorable M. Croll). Si ce projet de loi peut réaliser ce que prévoit le sénateur Croll, c'est-à-dire s'il reconnaît les groupes ethniques dont on n'a pas beaucoup tenu compte jusqu'ici, je crois que c'est un élément en faveur du projet de loi. J'ignore si cela sera réalisé ou non, vu que je n'ai pas

étudié cet aspect de la question. Toutefois, c'est ce qu'il pense et s'il en est ainsi, c'est un bon point pour le bill.

L'honorable sénateur Vien a déclaré que nous devions voir à ce que notre régime bancaire fonctionne de façon profitable. Je puis dire que ce régime a toujours été bon pour moi; j'ai beaucoup d'admiration pour la courtoisie des administrateurs avec qui les hommes d'affaires doivent parfois s'entretenir. Pour ma part, j'ai toujours été parfaitement satisfait.

D'un autre côté, je ne crois pas qu'il y ait tellement lieu de nous inquiéter de l'exploitation profitable des banques. Il suffit de passer dans nos villes et villages et de jeter un coup d'œil sur leurs magnifiques édifices situés aux emplacements les plus chers de chaque ville, pour nous convaincre que nous n'avons pas à nous inquiéter des bénéfices que réalisent les banques.

Le sénateur Croll a dit que les actions des banques constituent le meilleur achat sur le marché. Je l'avoue dans une certaine mesure. Je ne suis pas administrateur de banque, et si je possède quelques actions, je pense que cela ne signifie pas grand chose. Les banques constituaient des placements très profitables.

Le point que je veux faire ressortir, la seule raison qui me fait prendre la parole, c'est la déclaration du sénateur Vien: qu'il est de notre devoir d'observer si les agglomérations sont convenablement desservies par les banques actuelles. C'est une question qu'il nous incombe d'examiner, mais je ne pense pas qu'il s'agisse du point final, qu'à notre avis les banques desservent suffisamment les agglomérations. On pourrait se poser la même question au sujet de toutes les institutions: sociétés d'assurance, grands magasins, petits commerces.

Je dirais que nous ne devrions pas nous préoccuper de cela mais plutôt voir si nous dressons un mur autour des institutions bancaires et s'il y a suffisamment de concurrence entre les banques pour que les Canadiens retirent le plus d'avantages possible des institutions bancaires. Voilà le principe à la lumière duquel nous devrions considérer l'ensemble de la situation et, en conséquence, décider si nous allons ou non constituer cette banque en corporation.

Je ne suis pas en mesure de dire si cette banque devrait ou non être constituée en corporation; nous n'avons pas abordé cette question. Je pense que le bill devrait être déféré au comité permanent des banques et du commerce, qui pourra étudier la question. Il ne fait pas de doute que le comité prendra une décision inspirée du bon sens, de même que cette Chambre, quand le rapport du comité nous parviendra.